



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

### Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

## ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-3
II. Appui de la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.....	4
A. <i>Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés</i> .....	5-17
B. <i>Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur</i> .....	18-19
C. <i>Domaine prioritaire 3. Conservation</i> .....	20-21
D. <i>Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités</i> .....	22-24
E. <i>Collaboration</i> .....	25
F. <i>Financement</i> .....	26-33
III. Indications que la Commission est invitée à donner .....	34-35

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## I. INTRODUCTION

1. À sa 19<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a appelé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial)<sup>1</sup> afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale, à un développement rural durable et à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) 2 et 15<sup>2</sup>. Elle a en outre recommandé que la FAO prête un appui technique et stratégique complémentaire, en particulier aux pays en développement et à ceux dont l'économie est en transition<sup>3</sup>.
2. La Commission a recommandé que la FAO continue à appuyer les activités de renforcement des capacités et à établir des directives techniques<sup>4</sup>. Elle a en outre recommandé que la FAO continue à sensibiliser à l'importance des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au rôle que jouent les éleveurs, les espèces et les races d'animaux d'élevage, ainsi que leurs systèmes de production, dans la fourniture de services écosystémiques, et continue à encourager les parties prenantes concernées à poursuivre leur action de sensibilisation à ces questions<sup>5</sup>. Le Conseil de la FAO, à sa 174<sup>e</sup> session, a approuvé les recommandations de la Commission<sup>6</sup>.
3. Le présent document expose brièvement les activités menées par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial depuis la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission. Celles-ci sont regroupées en fonction de leur pertinence au regard des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. En outre, le document aborde la collaboration de la FAO avec d'autres parties prenantes et rend compte de la situation financière. On trouvera un inventaire plus détaillé des projets, publications, réunions et manifestations de renforcement des capacités de la FAO qui visent à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le document intitulé *Summary progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources* (Rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques)<sup>7</sup>.

## II. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

4. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO a continué d'aider les pays à mettre en œuvre tous les domaines prioritaires du Plan d'action mondial, en leur fournissant un appui institutionnel et technique, en facilitant la recherche, en nouant des partenariats de collaboration et en renforçant les capacités.

### A. Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

#### *Développement du système d'information sur la diversité des animaux domestiques*

5. Conformément à ce que la Commission avait recommandé à sa 19<sup>e</sup> session ordinaire<sup>8</sup>, la FAO a poursuivi les activités visant à tenir le système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) à jour et à le développer, tout en le rendant encore plus facile d'emploi. Elle a notamment mené les activités suivantes: i) mise au point dans le système DAD-IS d'outils permettant la saisie, l'enregistrement et la visualisation de données liées à la répartition géographique des races dans les pays et entre les pays; ii) améliorations générales de la facilité d'emploi, notamment grâce à la traduction en cours du système vers le chinois; iii) introduction de nouveaux champs de données pour permettre l'établissement de rapports détaillés sur les programmes de sélection et sur la taille effective

---

<sup>1</sup> FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/a1404f>.

<sup>2</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 96.

<sup>3</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 97.

<sup>4</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 98.

<sup>5</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 99.

<sup>6</sup> CL 174/REP, paragraphe 33.

<sup>7</sup> CGRFA-20/25/7.2/Inf.1.

<sup>8</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 101.

de la population dans le contexte de la diversité au sein d'une même race; et iv) mise au point et mise à l'essai d'une méthode de collecte et d'évaluation des données concernant les populations des différentes races. On trouvera de plus amples informations sur ces améliorations dans le rapport détaillé relatif au développement du système d'information sur la diversité des animaux domestiques<sup>9</sup>.

- Des outils de distribution géographique pour la saisie, l'enregistrement et la visualisation des données ont été plus amplement développés. Une version d'essai de l'outil a été élaborée à partir de données gracieusement fournies par l'Espagne, la France et la Serbie. Cette version d'essai a été mise à la disposition de tous les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques (ci-après «les coordonnateurs nationaux») en décembre 2023, puis a été revue et parachevée, à la lumière des commentaires reçus. En décembre 2024, 21 pays avaient fourni des données sur la distribution géographique pour au moins une de leurs populations de races nationales.
- Le système DAD-IS permet désormais le chargement en masse d'informations sur des catégories de données supplémentaires, telles que la distribution géographique, la performance, les programmes de sélection, les utilisations des races et les services écosystémiques. Grâce aux modifications qui ont été apportées au système, il est désormais possible d'alerter les coordonnateurs nationaux concernés de toute dynamique de population inattendue, telle qu'une augmentation ou une diminution extrême du nombre d'animaux d'une année de déclaration à l'autre ou la réapparition d'animaux de races qui avaient été déclarées éteintes.
- Conformément à ce que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Groupe de travail») avait recommandé<sup>10</sup>, des champs de données ont été créés pour qu'il soit dorénavant possible d'établir des rapports plus détaillés dans le système DAD-IS sur les programmes de sélection et les estimations de taille effective de la population.
- Conformément à ce que la Commission avait recommandé<sup>11</sup>, la FAO a également mis au point et testé une méthode pour la collecte et l'estimation des données sur les populations de races. On trouvera des informations plus détaillées sur la méthode dans le document intitulé *Alternative methods to estimate breed population size in a cost-efficient way: a brief guide* (Autres méthodes permettant d'estimer les effectifs des populations des différentes races à moindre coût: guide succinct)<sup>12</sup>.

6. Conformément à la recommandation de la Commission<sup>13</sup>, la FAO a également continué à travailler sur l'interopérabilité du système DAD-IS avec les systèmes d'information régionaux existants, notamment en collaborant avec le Point focal régional européen<sup>14</sup>. La FAO n'a été contactée par aucun autre fournisseur de base de données pour établir ou améliorer l'interopérabilité avec le système DAD-IS.

7. Au cours de la période considérée, la FAO a continué de fournir un soutien technique lié au système DAD-IS, notamment par l'intermédiaire de: i) six ateliers de formation en ligne aux niveaux national, régional et mondial, qui ont été organisés entre novembre 2023 et juin 2024; ii) quatre ateliers régionaux en présentiel organisés entre avril et juin 2024 avec l'appui financier de l'Allemagne; et iii) un atelier mondial à l'intention des coordonnateurs nationaux organisé parallèlement à la 13<sup>e</sup> session du Groupe de travail. La FAO a également continué d'apporter un soutien en ligne sur l'utilisation et la mise à jour du système DAD-IS, y compris en fournissant des

---

<sup>9</sup> CGRFA-20/25/7.2/Inf.3.

<sup>10</sup> CGRFA-19/23/10.1, paragraphe 22.

<sup>11</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 102.

<sup>12</sup> FAO. 2024. *Alternative methods to estimate breed population size in a cost-efficient way: a brief guide*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd1881en>.

<sup>13</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 104.

<sup>14</sup> <https://www.animalgeneticresources.net/index.php/about-erfp>.

formulaires Microsoft Excel® sur mesure visant à faciliter les chargements groupés de catégories de données.

*Suivi de la situation et des évolutions en matière de ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

8. Comme cela est montré dans le document intitulé *Status and trends of animal genetic resources – 2024* (Rapport sur la situation et les évolutions en matière de ressources zoogénétiques 2024)<sup>15</sup>, les informations sur les races contenues dans le système DAD-IS sont toujours loin d'être exhaustives. Pourtant, la Commission, à ses 16<sup>e</sup><sup>16</sup>, 17<sup>e</sup><sup>17</sup>, 18<sup>e</sup><sup>18</sup> et 19<sup>e</sup><sup>19</sup> sessions ordinaires, avait insisté auprès des pays sur la nécessité d'actualiser régulièrement leurs données nationales dans le système DAD-IS.

9. En janvier 2025, 38 pays avaient communiqué des données sur 91 populations d'abeilles domestiques, représentant 36 espèces ou sous-espèces différentes, notamment des abeilles sans dard. Vint-et-un pays ont été en mesure de fournir des estimations sur le nombre de colonies appartenant à 18 espèces et sous-espèces, ce qui a permis d'établir une base pour le suivi de la diversité génétique des abeilles. Cependant, la quantité actuelle de données et leur couverture géographique ne sont pas encore suffisantes pour dresser des conclusions fiables sur la situation de la diversité génétique des abeilles domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture.

10. À sa dernière session, le Groupe de travail a mis l'accent sur le fait que les pays doivent régulièrement actualiser leurs données nationales dans le système DAD-IS, en particulier les données relatives aux classements en fonction du niveau d'adaptation des races, à la cryoconservation, aux effectifs de population et aux abeilles domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture, afin que l'ensemble des mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial et pour parvenir à la concrétisation de la cible 2.5 des ODD reposent sur des données et des informations aussi récentes que possible<sup>20</sup>.

11. Au cours de la période considérée, la FAO a également élaboré une proposition tendant à élargir le champ d'application de l'indicateur 2.5.2 des ODD<sup>21</sup> à toutes les races considérées comme étant en danger d'extinction qui sont inscrites dans le système DAD-IS. Le document a été approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD en novembre 2024. La méthode de base pour le calcul de l'indicateur 2.5.2 des ODD reste inchangée et la proportion de races menacées d'extinction parmi toutes les races dont la situation en matière de risque est connue sera communiquée séparément pour les races locales et transfrontières. La situation en matière de risque des races transfrontières qui sera communiquée au titre de la réalisation des ODD sera établie à partir de calculs de niveau mondial. Les informations sur la situation en matière de risque aux niveaux national, régional et mondial resteront accessibles dans le système DAD-IS.

12. En vue de la création d'un outil de reconnaissance des races par imagerie, la FAO élabore une base de données de référence<sup>22</sup>, qui se concentre dans un premier temps sur les races bovines. Les coordonnateurs nationaux et les autres parties prenantes sont invités à charger des photographies de races bovines de leur pays afin de contribuer à l'enrichissement de la base de données et à l'amélioration de la précision de l'outil de reconnaissance. Les coordonnateurs nationaux doivent vérifier les photographies. Si le nom d'une race est modifié dans le système DAD-IS, ce changement sera automatiquement répercuté dans la base de données. L'outil de reconnaissance facilitera l'identification des races sur le terrain à partir de photographies numériques, ce qui pourrait faciliter la collecte de données sur les populations de races par les agents recenseurs, y compris par des experts

---

<sup>15</sup> CGRFA-20/25/7.2/Inf.2.

<sup>16</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 46.

<sup>17</sup> CGRFA-17/19/Report, paragraphe 89.

<sup>18</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 78.

<sup>19</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 100.

<sup>20</sup> CGRFA-20/25/7.1, paragraphe 15.

<sup>21</sup> Indicateur 2.5.2. Proportion de races locales classées comme étant en danger d'extinction.

<sup>22</sup> <https://cattle-image-retrieval-microservice-tzpoevo4wq-ew.a.run.app>.

non spécialisés dans l'élevage. À sa dernière session, le Groupe de travail a recommandé que la FAO organise un webinaire pour communiquer des informations sur l'utilisation de l'outil de reconnaissance et étudie d'autres solutions de collecte et de validation des données<sup>23</sup>.

*Analyse du taux de communication de données sur la performance des races dans le système DAD-IS*

13. Suite à la demande de la Commission<sup>24</sup>, la FAO a examiné le taux de communication de données sur la performance des races dans le système DAD-IS, en tenant compte d'un total de 46 champs de données. Sur les 15 189 populations de races au niveau national inscrites dans le système DAD-IS, au moins un champ de données sur les performances est renseigné pour 27 pour cent d'entre elles, soit 31 espèces. De ces populations de races au niveau national, 82 pour cent appartiennent à cinq espèces, à savoir les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et les volailles. Cependant, les données sur la performance pouvant être communiquées par espèce varient en raison de la nature physiologique de certains caractères, tels que le rendement laitier ou la production d'œufs.

14. Au niveau régional, le taux de communication de données est le plus élevé en Asie, suivi par l'Europe et le Caucase, tandis que le taux le plus bas est enregistré dans le Pacifique Sud-Ouest. Parmi les cinq espèces susmentionnées, le taux de communication de données pour les volailles est le plus faible dans toutes les régions. Dans certaines régions, aucune donnée n'est communiquée au sujet des porcins, ce qui peut s'expliquer par la rareté de l'espèce dans ces régions. Toutefois, les données sur la performance des porcins ne sont pas non plus communiquées pour l'Amérique du Nord ni pour le Pacifique Sud-Ouest, où ces espèces sont communes. Le faible taux de communication de données sur les volailles et les porcins peut être dû au fait que les données pertinentes sont principalement détenues par des entreprises privées qui ne mettent pas les phénotypes à la disposition du public. Les données les plus abondantes sont celles relatives aux ovins, ce qui pourrait s'expliquer en partie par la facilité avec laquelle certains caractères spécifiques à la laine peuvent être enregistrés.

15. Classées par pourcentage de déclarations, les 20 combinaisons caractère-espèce les plus fréquentes regroupent trois espèces: ovins, volailles et bovins. Quatre combinaisons caractère-espèce ont le taux de communication de données le plus élevé: laine ou poils pour les ovins (52 pour cent), type de laine pour les ovins (30 pour cent), nombre moyen d'œufs par an pour les volailles (25 pour cent) et taille moyenne de la portée pour les ovins (24 pour cent). Ces caractères sont relativement simples et peu coûteux à mesurer par rapport à des caractères moins fréquents, tels que le poids ou le rendement de la carcasse, qui requièrent des procédures et des équipements spécifiques. Le taux plus élevé de communication de données portant sur des caractères relativement simples à mesurer indique qu'un processus de mesure trop complexe peut constituer un obstacle important à l'enregistrement des données. On trouvera de plus amples informations dans le document intitulé *Status and trends of animal genetic resources – 2024* (Rapport sur la situation et les évolutions en matière de ressources zoogénétiques 2024)<sup>25</sup>.

16. À sa dernière session, le Groupe de travail a recommandé que l'Organisation mette au point, afin de faciliter la prise de décision, un nouvel indice qui associe des informations déjà présentes dans le système DAD-IS sur le matériel cryoconservé, la situation des races en matière de risque et l'existence de programmes de conservation *in situ*<sup>26</sup>.

*Autres activités liées à la caractérisation, à l'inventaire et à la surveillance*

17. La FAO, notamment le Centre mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (CJN), a poursuivi ses activités dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT) et avec le concours de divers partenaires, en vue d'aider les pays dans les domaines suivants: caractérisation, inventaire et surveillance des ressources zoogénétiques, normalisation des méthodes nécessaires à la réalisation de ces tâches, et diffusion des résultats et des informations y afférentes. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023,

<sup>23</sup> CGRFA-20/25/7.1, paragraphe 15.

<sup>24</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 104.

<sup>25</sup> CGRFA/WG-AnGR-13/24/4/Inf.1.

<sup>26</sup> CGRFA-20/25/7.1, paragraphe 17.

la FAO et l'AIEA ont apporté un soutien technique ou financier à des projets menés dans huit pays<sup>27</sup> et ont mené une action de renforcement des capacités en organisant des cours de formation ainsi que des stages individuels. On trouvera de plus amples informations sur ces activités dans le rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques<sup>28</sup>.

## B. Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur

18. Au cours de la période considérée, la FAO a continué d'aider des pays en ce qui concerne l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques, aussi bien directement que par l'intermédiaire d'une coopération avec d'autres organisations. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, 49 pays ont bénéficié d'un appui dans le cadre de 62 projets financés au titre du PCT ou par des fonds extrabudgétaires<sup>29</sup>. Ces projets étaient administrés soit par la FAO (28 projets, 37 pays)<sup>30</sup> soit par le CJN (34 projets, 31 pays)<sup>31</sup>. Ils portaient sur diverses questions prioritaires pour chaque pays, notamment la production agroécologique, l'aviculture familiale, l'apiculture, le développement de l'élevage, le renforcement des filières, l'amélioration génétique, l'application de l'insémination artificielle et d'autres technologies de reproduction, et l'identification et la traçabilité des animaux.

19. La FAO a également poursuivi ses travaux à l'appui des éleveurs pastoraux et des autres petits éleveurs, qui veillent sur une large part des ressources zoogénétiques du monde. Dans la région du Sahel<sup>32</sup>, elle a prêté son concours à la mise en place, à l'échelle nationale, régionale et locale, de comités sur la transhumance chargés d'éclairer l'élaboration de politiques dans les pays concernés, conformément au guide technique de l'Organisation intitulé *Améliorer la gouvernance des terres pastorales*<sup>33</sup>. En Mongolie, Ouganda et Tunisie, les projets de la FAO visent à combler les lacunes importantes en matière de données harmonisées disponibles sur la contribution du pastoralisme en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et sur le rôle des femmes dans le secteur de l'élevage. La FAO continue également d'assurer le fonctionnement de la Plateforme des connaissances pastorales<sup>34</sup>. Ces activités ont été financées au moyen de fonds extrabudgétaires provenant du Gouvernement de l'Espagne ainsi que de fonds du Programme ordinaire de la FAO.

## C. Domaine prioritaire 3. Conservation

20. Afin de donner suite à la recommandation de la Commission qui suggérait d'établir des directives sur la gestion de la qualité des banques de gènes d'animaux dans le respect des normes internationales<sup>35</sup>, la FAO a élaboré une liste de contrôle en ligne sur la gestion de la qualité des banques de gènes d'animaux<sup>36</sup>. Grâce aux réponses aux questions de la liste de contrôle, des gestionnaires de banques de gènes peuvent recenser les points qui méritent un examen plus approfondi

<sup>27</sup> Bahreïn, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mongolie, Mozambique, Paraguay et République islamique d'Iran.

<sup>28</sup> CGRFA-20/25/7.2/Inf.1.

<sup>29</sup> CGRFA/WG-AnGR-13/24/3/Inf.1, tableaux 4 et 5.

<sup>30</sup> Afghanistan, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Comores, Cuba, Émirats arabes unis, Fidji, Géorgie, Îles Salomon, Iran, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, Mali, Mauritanie, Micronésie, Mongolie, Niger, Nioué, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Türkiye, Turkménistan et Vanuatu.

<sup>31</sup> Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Érythrée, Indonésie, Kenya, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nigéria, Pakistan, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Tchad, Togo, Vanuatu, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>32</sup> Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal.

<sup>33</sup> Davies, J., *et al.* 2016. *Améliorer la gouvernance des terres pastorales*. Rome. FAO.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/87ef7d82-0aa8-4604-8f00-0c66b372ac9c/content>.

<sup>34</sup> FAO. 2024. Plateforme des connaissances pastorales. Rome. [Consulté le 11 septembre 2024].

<https://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>.

<sup>35</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 98.

<sup>36</sup> FAO. 2024. *Quality management checklist for animal gene banks*. [Consulté le 16 septembre 2024].

<https://forms.gle/mxAsaR5X3trgmamZ7>.

dans le cadre de la gestion de la qualité de la collection *ex situ* de ressources zoogénétiques du pays concerné.

21. Au cours de la période considérée, la FAO a également prêté son concours à l'organisation de plusieurs manifestations de renforcement des capacités de partenaires et a soutenu des projets de conservation dans cinq pays<sup>37</sup>.

#### **D. Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités**

22. La FAO et ses partenaires ont apporté leur concours à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de trois projets mondiaux et de 67 projets régionaux ou nationaux, auxquels 67 pays ont pris part<sup>38</sup>. La FAO a organisé la première Conférence mondiale sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité<sup>39</sup>, qui s'est tenue au siège de l'Organisation en 2023. Son programme comprenait des séances et des manifestations parallèles liées à la gestion des ressources zoogénétiques. Près de 750 participants venus d'une centaine de pays ont assisté à la Conférence.

23. La FAO continue d'assurer le fonctionnement du Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net)<sup>40</sup> et de ses sous-groupes régionaux, qui constituent un espace de dialogue informel pour échanger des informations et débattre de questions ayant trait à la gestion des ressources zoogénétiques. En décembre 2024, le réseau DAD-Net comptait plus de 3 450 abonnés dans 157 pays. Sur le plan de la sensibilisation, en 2024, l'Organisation a continué d'organiser des manifestations pour célébrer la Journée mondiale des abeilles<sup>41</sup> et pour faire mieux connaître l'importance des abeilles domestiques et d'autres pollinisateurs pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a notamment organisé en mai 2024, en collaboration avec le Gouvernement de la Slovénie, le premier Forum international d'action pour une apiculture et une pollinisation durables<sup>42</sup>.

24. Pour célébrer l'Année internationale des camélidés<sup>43</sup>, la FAO a organisé plusieurs manifestations visant à promouvoir la diversité des espèces et des races de camélidés, leurs exploitations et leurs traits distinctifs. La FAO continue d'accroître sa présence sur les réseaux sociaux dans le but de sensibiliser à l'importance des ressources zoogénétiques. Les contenus publiés comprennent des minitests réguliers sur les races d'animaux d'élevage et des informations factuelles sur les ressources zoogénétiques.

#### **E. Collaboration**

25. Comme indiqué dans les précédentes sections du présent document, la FAO a poursuivi et renforcé ses interactions avec les organisations scientifiques et non gouvernementales, les points focaux nationaux et régionaux et les réseaux régionaux pendant la période considérée. Elle entretient sa compétence technique reconnue dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques en participant à diverses activités scientifiques, notamment en effectuant des recherches en interne et en contribuant à des projets de recherche-développement, en organisant et en dirigeant des séances lors des conférences scientifiques internationales et en produisant des publications scientifiques.

---

<sup>37</sup> Bahreïn, Cuba, Paraguay, République islamique d'Iran et Serbie.

<sup>38</sup> CGRFA-20/25/7.2/Inf.1.

<sup>39</sup> <https://www.fao.org/events/detail/fao-global-conference-on-sustainable-livestock-transformation/fr>.

<sup>40</sup> <https://dgroups.org/fao/dad-net>.

<sup>41</sup> FAO. 2024. Journée mondiale des abeilles | 20 mai. Dans: *FAO*. Rome. [Consulté le 10 septembre 2024]. <https://www.fao.org/world-bee-day/fr#:~:text=World%20Bee%20Day%20%7C%20%20May>.

<sup>42</sup> <https://www.fao.org/newsroom/detail/first-international-forum-for-action-on-sustainable-beekeeping-and-pollination-gives-new-impetus-to-international-cooperation-on-pollinator-protection/fr>.

<sup>43</sup> <https://www.fao.org/camelids-2024/home/fr>.

## F. Financement

26. À sa 12<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission a adopté la *Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*<sup>44</sup> (la Stratégie de financement) et a demandé à la FAO de procéder à sa mise en œuvre<sup>45</sup>. Cette stratégie englobe «toutes les sources connues et potentielles de financement» de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment l'appui bilatéral et multilatéral, l'appui national, les ressources du Programme ordinaire de la FAO et les contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du Compte fiduciaire de la FAO pour la Stratégie de financement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques<sup>46</sup>.

27. À sa dernière session, la Commission a recommandé que la FAO redouble d'efforts pour mobiliser des fonds et invite les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial<sup>47</sup>. La Commission a par ailleurs invité les entités techniques et les donateurs à élaborer et mettre en œuvre des projets nationaux consacrés aux ressources zoogénétiques en faisant participer un large éventail de parties prenantes ainsi que les coordonnateurs nationaux<sup>48</sup>.

### *Contributions provenant des budgets ordinaires de la FAO et de l'AIEA*

28. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, les travaux sur les ressources zoogénétiques, notamment la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ont contribué à chacune des quatre améliorations et à neuf domaines prioritaires du Programme (DPP) figurant dans le *Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget pour 2024-2025 du Directeur général (C 2023/3)*<sup>49</sup>, ce qui montre que les contributions des ressources zoogénétiques à l'alimentation et à l'agriculture prennent diverses formes. Le DPP auquel ces travaux ont bénéficié le plus, et de loin, est le suivant: *Amélioration en matière d'environnement 3 – Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*. Les autres DPP qui en ont bénéficié de façon notable sont les suivants: *Amélioration en matière de production 1 – L'innovation au service d'une production agricole durable* et *Amélioration en matière de production 5 – Agriculture numérique*. Pendant la période considérée, les ressources du Programme ordinaire de la FAO consacrées aux activités sur les ressources zoogénétiques se sont élevées à environ 1,7 million d'USD.

29. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, les projets au titre du PCT de la FAO contribuant à ces activités ont représenté une valeur approximative de 1,6 million d'USD et ceux au titre du programme de coopération technique de l'AIEA, par l'intermédiaire du CJN, une valeur d'environ 3,5 millions d'USD. Le CJN a aussi fourni une contribution d'un montant estimatif de 0,25 million d'USD dans le cadre de ses projets de recherche coordonnée. Les crédits alloués devraient être à la même hauteur durant l'exercice biennal 2024-2025.

### *Contributions volontaires versées à la FAO*

30. La FAO a reçu des fonds de l'Afghanistan, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de Bahreïn, du Bangladesh, du Canada, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, de la Mauritanie, de la Suisse et de la Türkiye (pour un total d'environ 4,0 millions d'USD) pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial au moyen de projets régionaux et nationaux. Concernant certains de ces projets, les pays ont fourni une aide financière destinée aux activités menées à l'échelle nationale tandis que la FAO a offert un appui technique. S'agissant des autres projets, l'aide financière comprenait des ressources que les pays avaient reçues de donateurs comme le Fonds pour l'environnement mondial et divers membres de la FAO. Les fonds mobilisés au titre de ces accords de coopération programmatique ont permis à la FAO d'allouer des fonds à effet catalyseur à

<sup>44</sup> CGRFA-12/09/Rapport, annexe C.

<sup>45</sup> CGRFA-12/09/Report, paragraphe 43.

<sup>46</sup> FAO. 2010. *Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. Rome. <https://www.fao.org/3/a-i3975f.pdf>.

<sup>47</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 97.

<sup>48</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 98.

<sup>49</sup> C 2023/3; <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/cd722467-c6f0-4f5a-9215-886993fead7f/content>.



des activités particulières relatives à chacun des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial, mais avant tout à des activités relatives au domaine prioritaire 2.

31. À sa dernière session, le Groupe de travail a recommandé d'inviter les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment en alimentant le Compte fiduciaire pour la Stratégie de financement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, et de collaborer activement avec eux. À ce titre, il a en outre recommandé que la Commission invite la FAO et toutes les parties prenantes concernées à continuer de sensibiliser, en particulier les décideurs, à l'importance des ressources zoogénétiques et au rôle que jouent les espèces et races d'animaux d'élevage, ainsi que les éleveurs et leurs systèmes de production, dans la fourniture de services écosystémiques<sup>50</sup>.

#### *Ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO*

32. La FAO ne dispose pas d'informations détaillées sur la façon dont sont réparties les ressources qui peuvent être consacrées aux ressources zoogénétiques et qui ne sont pas sous son contrôle. Par conséquent, à sa 18<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'inviter les pays à faire rapport au Groupe de travail et à elle-même, pour examen, sur les projets qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial<sup>51</sup>.

33. En juillet 2024, la FAO a donc invité les coordonnateurs nationaux à faire rapport sur leurs projets en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Des réponses ont été reçues de 21 pays<sup>52</sup>. On trouvera des informations concernant 90 projets de pays qui étaient en cours durant la période intersessions dans le rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques<sup>53</sup>. Les pays ayant donné des réponses se situaient à des niveaux de développement économique très différents. De manière générale, les pays à revenu élevé ont fait état de dépenses plus importantes consacrées aux projets portant sur les ressources zoogénétiques. La plupart des projets sur lesquels des informations ont été communiquées touchaient le domaine prioritaire 2 (54), suivi par les domaines 3 (48), 4 (29) et 1 (26).

### **III. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER**

34. La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle souhaitera peut-être:

- i) se féliciter des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de l'appui prêté par la FAO;
- ii) inviter les pays à consolider les efforts visant à mettre en œuvre le Plan d'action mondial, afin de contribuer à la réalisation des ODD 2 et 15 et à la transformation durable du secteur de l'élevage;
- iii) inviter les pays à communiquer à la FAO des informations sur les politiques et projets nationaux liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources zoogénétiques et recommander que, dans les rapports qui lui sont communiqués les informations soient organisées en fonction des domaines prioritaires du Plan d'action mondial;
- iv) recommander que la FAO continue d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial, y compris dans le cadre de son Programme de coopération technique, en fournissant des informations pertinentes et en facilitant la coopération entre les pays et les régions;
- v) recommander que la FAO élabore un document d'orientation technique qui recense tout l'éventail des mesures d'atténuation et de relèvement face aux catastrophes, en ce qui concerne les ressources zoogénétiques, y compris les mesures de conservation *in situ* et *ex situ*, aux fins de son examen par le Groupe de travail;

<sup>50</sup> CGRFA-20/25/7.1, paragraphe 12.

<sup>51</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 72.

<sup>52</sup> Argentine, Brésil, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Gabon, Italie, Mali, Pays-Bas (Royaume des), Norvège, Panama, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, Serbie, Sri Lanka, Uruguay, Yémen, Zimbabwe.

<sup>53</sup> CGRFA-20/25/7.2/Inf.1.

- vi) recommander que la FAO évalue les ateliers de renforcement des capacités qui ont été organisés précédemment et prenne en compte les résultats de cette évaluation dans la conception de leurs futures manifestations;
- vii) inviter les donateurs à contribuer à aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial, y compris en versant des contributions au Compte fiduciaire de la FAO;
- viii) inviter la FAO et les parties prenantes concernées à continuer de sensibiliser, en particulier les décideurs, à l'importance des ressources zoogénétiques et au rôle que jouent les espèces et races d'animaux d'élevage, ainsi que les éleveurs et leurs systèmes de production, dans la fourniture de services écosystémiques, et à renforcer leurs efforts en ce sens.

35. La Commission souhaitera peut-être également:

- i) souligner l'importance du système DAD-IS en tant que centre international d'échange pour les ressources zoogénétiques et recommander que la FAO continue d'apporter l'appui nécessaire afin de tenir à jour et de continuer de développer le système;
- ii) inviter de nouveau les pays à actualiser régulièrement leurs données nationales dans le système DAD-IS et recommander que la FAO prête l'appui technique nécessaire, selon qu'il convient;
- iii) recommander que la FAO assure un suivi auprès des pays en ce qui concerne les races dont la situation en matière de risque est inconnue et inviter les pays à mettre régulièrement à jour leur liste nationale de races dans le système DAD-IS;
- iv) recommander que la FAO communique de manière plus détaillée les données mises à disposition dans le système DAD-IS qui concernent le matériel cryoconservé, y compris le matériel issu de races transfrontières;
- v) recommander que la FAO mette au point, afin de faciliter la prise de décision, un nouvel indice qui associe des informations déjà présentes dans le système DAD-IS sur le matériel cryoconservé, la situation des races en matière de risque et l'existence de programmes de conservation *in situ*;
- vi) inviter les pays à fournir des photographies de races bovines d'élevage pour l'outil de reconnaissance des races et recommander que la FAO organise un webinaire pour communiquer des informations sur l'utilisation de l'outil, étudie d'autres solutions de collecte et de validation des données et rende compte, à la prochaine session du Groupe de travail, de l'avancement de la mise au point et de l'utilisation de l'outil.